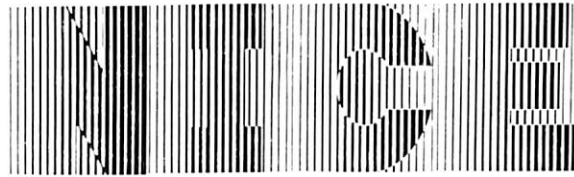




Assemblée Générale

3 au 10 novembre 1981

50^e session



Vue générale de Nice.





L'Hôtel MERIDIEN, où se sont déroulés les travaux.

La Promenade des Anglais.





La tribune officielle, à l'ouverture des travaux.

De gauche à droite, MM. VAN STRATEN, SIMMONDS et WONE, vice-présidents de l'O.I.P.C.-Interpol ; M. BUGARIN, président de l'O.I.P.C.-Interpol ; M. BOSSARD, secrétaire général ; MM. SCHLANITZ et KENDALL, Chefs de Divisions au secrétariat général.

Séance solennelle d'ouverture

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol devait, cette année, tenir sa 50^e session, dans le pays du siège, la ville de NICE ayant été choisie pour accueillir cette manifestation.

Les travaux se sont déroulés à l'Hôtel MERIDIEN, sous la présidence de M. Jolly R. BUGARIN, président de l'Organisation.

La séance inaugurale a été ouverte par M. DALEX, représentant le préfet des Alpes-Maritimes, qui a souhaité à l'Organisation la bienvenue au nom du gouverne-

ment français et du maire de Nice. Il s'est déclaré très heureux d'accueillir, dans ce département remarquable par son climat, et le caractère chaleureux et accueillant de ses habitants, les responsables internationaux de la lutte contre la criminalité.

Soulignant la nécessité de trouver un équilibre harmonieux entre la liberté des hommes et les impératifs de leur protection, il a souhaité que les réflexions et travaux des délégués permettent de trouver des solutions aux graves problèmes actuels dans le domaine de la criminalité.

Le Directeur général de la Police nationale, retenu par les devoirs de sa charge, était représenté par M. GUYOT, Directeur central de la Police judiciaire française. Celui-ci, dans une allocution, émettait le vœu que les travaux de cette 50^e session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès, tant sur le plan professionnel que sur celui de l'amitié qui, dans le cadre de l'O.I.P.C. - Interpol, sont traditionnellement complémentaires.

M. BUGARIN s'est alors adressé en ces termes à l'Assemblée générale.

Au nom de l'O.I.P.C.-Interpol, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans cette magnifique station de la côte méditerranéenne à l'occasion de notre traditionnelle conférence annuelle.

C'est pour nous un grand honneur d'avoir aujourd'hui avec nous les représentants de la ville de Nice et le représentant du Directeur général de la Police nationale française ; nous interprétons leur présence comme une manifestation de leur soutien à l'Organisation et par conséquent de la foi qu'ils ont dans la coopération internationale de police. C'est le long de ce même rivage, à une vingtaine de kilomètres d'ici, dans la Principauté de Monaco que, il y a 67 ans, des hommes se sont réunis et ont eu l'idée de créer un organisme international de police.

C'est avec beaucoup d'à propos que nous nous sommes réunis

dans cette pittoresque région de la France, car la conférence de cette année est un anniversaire dans la vie de l'O.I.P.C.-Interpol, puisqu'il s'agit de la 50^e session de l'Assemblée générale.

Nous sentons aujourd'hui une atmosphère de fête, marquée par les retrouvailles de vieux amis et la formation de nouvelles relations.

Aujourd'hui, encore une fois, les polices du monde entier sont réunies pour s'attaquer aux problèmes nouveaux et éternels de la coopération internationale de police.

Nous sommes venus de loin pour trouver le temps de travailler ensemble et poursuivre nos objectifs communs et la mission qui est la nôtre en tant que policiers de nos pays respectifs.

Car aucun pays n'est plus seul au monde. Il est, en effet, triste de constater que, tandis que les

techniques modernes lient les pays entre eux pour en faire une communauté mondiale vivante, les malfaiteurs mettent à profit ces mêmes techniques pour réaliser leurs sombres desseins.

Interpol constitue donc un besoin de plus en plus urgent. On en a une preuve dans l'augmentation du nombre de ses membres, qui atteint maintenant 130. Nous devons nous attendre à ce que d'autres pays viennent se joindre à nous, car à notre époque aucun pays n'est suffisamment à l'écart pour ne pas être affecté par ce qui se passe dans les autres ; les frontières sont devenues des barrières que les malfaiteurs à la recherche d'une liberté relative ou de terres plus accueillantes franchissent aisément.

Conscients des menaces que les malfaiteurs modernes font constamment peser sur la race humaine,

Vue d'ensemble de la salle de conférences.



nous sommes ici pour renforcer notre position, réactiver nos liens, intensifier notre lutte et pourvoir, sans défaillance, aux besoins les plus pressants d'Interpol.

Il faut bien comprendre qu'Interpol ne peut avoir que la force de son lien le plus faible, et que son efficacité dépend en grande partie du soutien et de la coopération qu'elle reçoit de ses pays membres du monde entier.

Parmi les Organisations internationales existantes, Interpol figure dans les premières pour l'assistance mutuelle et la coopération qui existe entre ses pays membres.

Mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers et il est de notre devoir d'être vigilants.

La nature de notre profession et l'astuce de notre adversaire nous poussent à lutter toujours davan-

tage et à être toujours plus efficaces, cherchant ainsi à améliorer sans cesse la qualité de notre coopération.

C'est dans cette perspective que nous avons placé parmi les priorités d'Interpol le développement et la modernisation de la station centrale des télécommunications et l'installation d'un mini-ordinateur au Secrétariat général.

Il convient de mettre l'accent sur l'importance du facteur temps et d'accélérer les échanges de renseignements.

Le succès de notre coopération dépend essentiellement de la rapidité et du sérieux avec lesquels nous traitons les demandes que nous adressent le Secrétariat général ou les B.C.N.

Des colloques continuent à se tenir sur différents sujets de police

scientifique, des études à être publiées sur des questions de plus en plus vastes, et des postes régionaux ont été créés — précisément pour améliorer et intensifier la coordination de nos travaux.

Tout porte à croire que, avec l'atmosphère favorable que nous trouvons ici, nous pourrions mener à bien nos tâches avec encore davantage d'enthousiasme et de sagesse et voir, à la fin de chaque journée de travail, les résultats de nos efforts.

Je vous remercie.

A l'issue de ce discours, M. BUGARIN, président de l'O.I.P.C.-Interpol, déclarait officiellement ouverte la 50^e session de l'Assemblée générale.

Adhésion de nouveaux pays

Trois pays ont manifesté, au cours de l'année précédant la présente session de l'Assemblée générale, le désir d'adhérer à l'Organisation : la Barbade ; la Dominique ; la Hongrie.



La délégation de la BARBADE.

Les conditions statutaires étant remplies, ces candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée, vote qui donne les résultats suivants :

| | |
|-------------------|---------------|
| BARBADE | 93 voix pour |
| | 2 contre |
| | 0 abstention |
| DOMINIQUE .. | 94 voix pour |
| | 1 contre |
| | 0 abstention |
| HONGRIE | 89 voix pour |
| | 4 contre |
| | 2 abstentions |

Ces trois pays font donc, désormais, partie de l'O.I.P.C.-Interpol.



Deux délégués de la HONGRIE.

Rapport d'activité

- Relations avec les pays
- Réunion du Comité Exécutif
- Affaires criminelles internationales
- Drogues dangereuses
- Cycles, colloques et études
- Revue internationale de police criminelle
- Relations extérieures
- Moyens d'action

Le Secrétaire général donne lecture d'un rapport qui rend compte des principales activités de l'O.I.P.C.-Interpol et de son Secrétariat général pour la période comprise entre novembre 1980 (49^e session de l'Assemblée générale - MANILLE) et novembre 1981 (50^e session de l'Assemblée générale - NICE).

• Relations avec les pays

L'Assemblée générale venant d'approuver l'adhésion de la République de la BARBADE, de l'île de la DOMINIQUE et de la République populaire de HONGRIE, le nombre des pays membres de l'O.I.P.C.-Interpol s'élève à présent à 133.

Au cours de l'année, plusieurs conférences se sont tenues :

- du 16 au 20 mars 1981, à Santiago (Chili), la 8^e Conférence régionale américaine ;
- du 1^{er} au 3 avril 1981, au siège de l'Organisation, à Saint-Cloud (France), la 10^e Conférence régionale européenne ;

et à l'occasion de diverses missions, le Secrétaire général et ses collaborateurs se sont rendus dans 20 Bureaux centraux nationaux.

• Réunion du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif s'est réuni au siège de l'Organisation du 4 au 8 mai 1981. Il a examiné de nombreuses questions de gestion, de fonctionnement ou de principe.

Compte tenu de l'importance des questions relatives à la construction du nouveau bâtiment du siège et aux négociations en vue de l'élaboration d'un nouvel Accord de siège, le Comité Exécutif a tenu deux réunions supplémentaires, l'une à Saint-Cloud, du 16 au 18 septembre, et l'autre à Nice, le 2 novembre 1981.

• Affaires criminelles internationales

La lutte contre la délinquance internationale est la raison d'être de l'Organisation. Les Bureaux Centraux nationaux et le Secrétariat général y consacrent leurs efforts en permanence.

Grâce à l'entrée en vigueur d'un nouveau formulaire relatif à l'activité des B.C.N., plus nombreux sont ceux d'entre eux qui ont fourni des éléments de réponse, ce qui a permis d'avoir un aperçu plus significatif que pour les années précédentes, de la coopération internationale entre les Bureaux centraux nationaux.

Le nombre des affaires soumises au Secrétariat général est en nette augmentation par rapport à celui de l'année précédente. Il en est ainsi, notamment, des affaires de trafic de stupéfiants et du nombre des notices signalétiques de diffusion.

Quinze modes opératoires utilisés par des malfaiteurs ont été diffusés entre le 1^{er} juin 1980 et le 1^{er} juin 1981.

Le Secrétariat général est intervenu dans de nombreuses affaires criminelles ; ses tâches, en cette matière, se répartissent comme suit :

- 44.773 affaires ont été étudiées ;
- 712 individus ont été signalés par voie de notices signalétiques ;
- 195 diffusions concernant des vols d'objets ont été faites ;
- 332 identifications ont été effectuées par le Secrétariat général et
- 19.767 informations ont été fournies aux B.C.N.

Une documentation sur les détournements de véhicules de location, comprenant une liste de leurs auteurs et leur état-civil, a été publiée.

Le trafic des véhicules volés ou détournés est, en effet, un problème majeur pour de nombreux pays. L'immatriculation des véhicules d'occasion importés pourrait fournir une possibilité d'en déceler la provenance illégale. La première



Deux membres de la délégation du JAPON.

réunion d'un groupe de travail sur l'échange de renseignements concernant l'immatriculation des véhicules d'occasion importés s'est tenue au Secrétariat général. Y ont participé, outre des fonctionnaires de police, des représentants des services d'immatriculation et des douanes.

Le Secrétariat général a été représenté à une conférence organisée par une association des entreprises de location de véhicules où des mesures relatives à la prévention des détournements ont été étudiées.

Le fichier des caractères des différents types de machines à écrire, utilisé depuis plusieurs années déjà, a fait l'objet d'une mise à jour.

Les rapports établis chaque année sur la base des renseignements concernant des prises d'otages et des enlèvements ont continué d'être édités. Les listes des pirates de l'air et des auteurs d'actes de violence organisée ont été mises à jour.

Le Secrétariat général attache une importance particulière aux

problèmes relatifs à la répression et à la prévention de la « criminalité en col blanc », et le groupe spécialisé dans le traitement de cette forme de criminalité a renforcé son activité dans ce domaine.

De nombreuses autres activités ont été menées à bien ; elles sont évoquées à l'occasion de l'examen des thèmes particuliers.

• Drogues dangereuses

La Sous-division des stupéfiants a traité 28.417 affaires entre le 1^{er} juin 1980 et le 1^{er} juin 1981, ce qui constitue une augmentation sensible par rapport au chiffre de l'année précédente (24.634).

Les six officiers de liaison européens ont effectué quarante-huit missions ou visites aux Bureaux centraux nationaux dans leurs zones respectives (il y en avait eu trente-deux l'année précédente).

L'officier de liaison pour l'Amérique Latine a effectué deux missions. L'officier pour l'Asie du Sud-Est (en poste à Bangkok) a effectué quinze missions dans sa région, du

mois de juin 1980 au mois de mai 1981. Il a également assisté à différents séminaires de formation sur la répression du trafic illicite des stupéfiants. L'officier de liaison pour la région des Caraïbes (en poste aux Antilles néerlandaises) a effectué quatre missions.

Le bulletin d'information sur les drogues, qui a reçu un accueil très favorable, a récemment fait l'objet d'aménagements; sa périodicité est devenue trimestrielle. En revanche, un télégramme hebdomadaire est envoyé aux B.C.N. pour leur indiquer les principales saisies et arrestations en matière de stupéfiants.

Quatre-vingts notices internationales concernant des trafiquants de drogues ont été publiées, soit quatorze de plus que l'année précédente.

La troisième Conférence police/douane pour les pays méditerranéens a eu lieu au Secrétariat général les 27 et 28 juin 1980. Elle a regroupé quarante-huit participants de dix-huit pays et représente un exemple, parmi d'autres, de l'excellente et étroite coopération qui existe entre l'Interpol et le Conseil de coopération douanière.

Il continue à y avoir une coopération étroite avec les Nations Unies. Le Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol a été représenté à la 29^e session de la Commission des Stupéfiants (Vienne, février 1981) et a, en outre, envoyé des officiers spécialisés comme instructeurs à des cours de formation organisés par les Nations Unies. Une réunion mixte de formation, à laquelle ont participé treize pays et quatre Organisations internationales, s'est également tenue dans ses locaux. Enfin, le Secrétariat général a participé aux travaux de la Sous-commission des Nations Unies sur le trafic illicite des drogues et les problèmes apparentés, au Proche-Orient et au Moyen-Orient.

La Conférence annuelle des Chefs de services européens spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants a réuni, à Saint-Cloud, les 30 et 31 mars 1981, soixante participants de trente pays et quatre observateurs d'Organisations internationales.

Une étude relative aux opérations financières et avoirs liés aux trafics illicites est en cours d'élaboration.

• Cycles, colloques et études

Plusieurs colloques et réunions de travail prévus par le programme de travail se sont tenus au siège.

Un cycle de formation des fonctionnaires des B.C.N. en langues anglaise et arabe s'est déroulé du 12 au 21 octobre 1981, au siège de l'Organisation.

Des études et travaux ont été menés à bien et leurs résultats diffusés aux BCN :

— Etude sur « La police et les organismes de sécurité privés » (2^e partie).

— Etude sur « Les organismes de contrôle de la Bourse des valeurs ».

— Mise à jour de la brochure « Collections de références ».

— Brochure « Collections de références », 1980.

— Inventaire des spectrogrammes de masse.

— Inventaire des trousseaux de diagnostic sur le terrain.

D'autres études et travaux sont toujours en cours :

— Etude sur « La police et les organismes de sécurité privés » (3^e partie).

— Projet de Convention internationale pour la répression du trafic international des biens obtenus de façon illicite.

Le Secrétariat général a continué l'édition de plusieurs séries de cir-



Le délégué du BURUNDI

culaires visant à faciliter la coopération internationale dont, notamment, huit circulaires portant sur les possibilités de coopération en matière de fraudes internationales et de criminalité des affaires ; une circulaire sur les possibilités d'action de la police en vue d'extradition et une loi nationale d'extradition.

La liste semestrielle d'articles sélectionnés a été remplacée par un bulletin d'information dont cinq numéros sont déjà parus. Ce bulletin, qui donne des renseignements bibliographiques sur les documents disponibles (articles, brochures, livres, etc.) constitue un progrès par rapport à la simple liste d'articles.

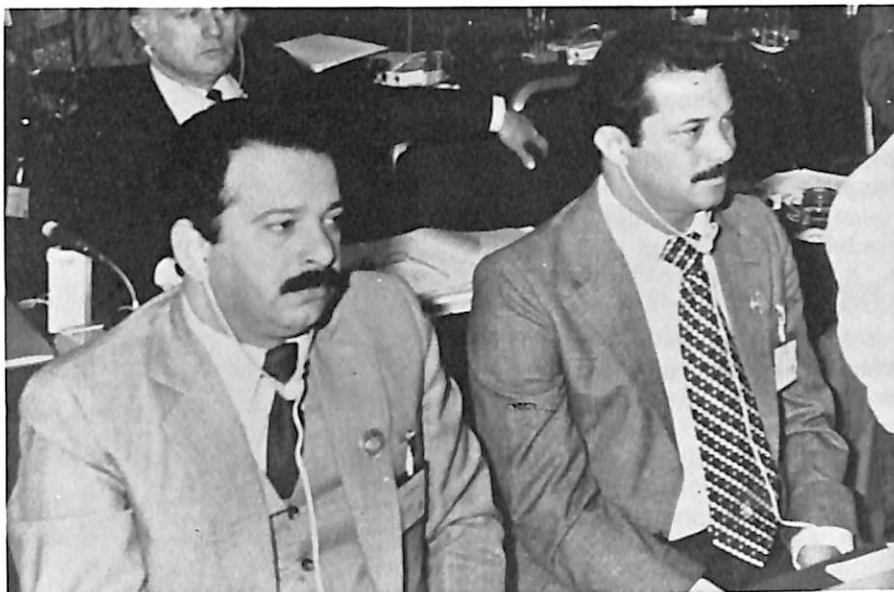
Le Secrétariat général a été représenté à plusieurs réunions internationales, en particulier dans le cadre du Conseil de l'Europe.

• **Revue internationale de police criminelle**

La publication de la Revue internationale de police criminelle est, depuis septembre 1946, une des tâches traditionnelles — et non des moindres — de l'Organisation. Le Secrétariat général l'édite en français et en anglais et se prépare actuellement à l'éditer à nouveau en arabe, après une interruption due à des circonstances extérieures.

La police espagnole assure, grâce à un travail considérable, la parution de la revue en espagnol.

Outre les Bureaux centraux nationaux, certaines personnes privées — policiers et magistrats, essentiellement — peuvent, le cas échéant, recevoir la revue. Son caractère semi-confidentiel incite le Secrétariat général à en restreindre la diffusion et à n'accorder des abonnements privés qu'avec beaucoup de mesure.



La délégation DOMINICAINE.

Le Secrétariat général souhaiterait faire paraître plus souvent, dans la Revue, des articles illustrant les méthodes de travail utilisées, les équipements nouveaux expérimentés dans les divers services de police et l'adaptation des techniques en fonction des particularités de chaque pays. Il serait, à l'évidence, très intéressant que davantage de pays fassent connaître, à travers la Revue, leurs meilleures réalisations touchant au domaine de la police, de façon à en faire bénéficier tous les lecteurs.

Enfin, le Secrétariat général apprécie toujours de recevoir toutes observations, suggestions ou indications de la part des lecteurs, permettant de perfectionner cet instrument d'information qu'est la Revue internationale de police criminelle.

• **Relations extérieures**

Entre le 1^{er} juin 1980 et le 1^{er} juin 1981, le Secrétariat général a reçu 552 personnes venant de 35 pays, et 11 groupes comprenant au total 286 personnes venant de 7

pays. En outre, 66 écrivains ou journalistes venant de 12 pays ont visité le Secrétariat général.

Rappelons, pour mémoire, les liens traditionnels que l'O.I.P.C.-Interpol entretient avec les Nations Unies, avec d'autres Organisations intergouvernementales (O.A.C.I., U.I.T., Conseil de l'Europe, Conseil de coopération douanière, Ligue arabe) ou avec des Organismes non gouvernementaux (I.A.T.A., Association internationale de Droit pénal, Société internationale de criminologie, Société internationale de Défense sociale...).

• **Moyens d'action**

MÉTHODES DE TRAVAIL

La rédaction du « Vade Mecum » s'est poursuivie tout au long de l'année et se poursuivra l'année prochaine. Il s'agit d'un vaste travail de codification des procédures propres à la coopération internationale, à l'usage des B.C.N.

A l'intérieur du Secrétariat géné-

ral, se poursuit l'évaluation systématique des méthodes de travail. Un certain nombre d'améliorations ont déjà été mises en application. Un vaste travail d'inventaire et de normalisation des tâches est actuellement en cours.

PERSONNEL

Travaillent actuellement au Secrétariat général des policiers représentant les nationalités suivantes : allemande, américaine, australienne, autrichienne, britannique (Metropolitan Police ; Hong Kong Police), canadienne, danoise, espagnole, française, italienne, japonaise, néerlandaise, norvégienne, suédoise, suisse, thaïlandaise, turque, uruguayenne, auxquels s'ajoutent les officiers de liaison dont les pays d'origine sont : l'Allemagne fédérale, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Indonésie, l'Italie, le Pakistan, la Suède, le Venezuela, les Antilles Néerlandaises.

Au total, des personnes de 31 nationalités (30 l'année précédente) sont en service au Secrétariat général.

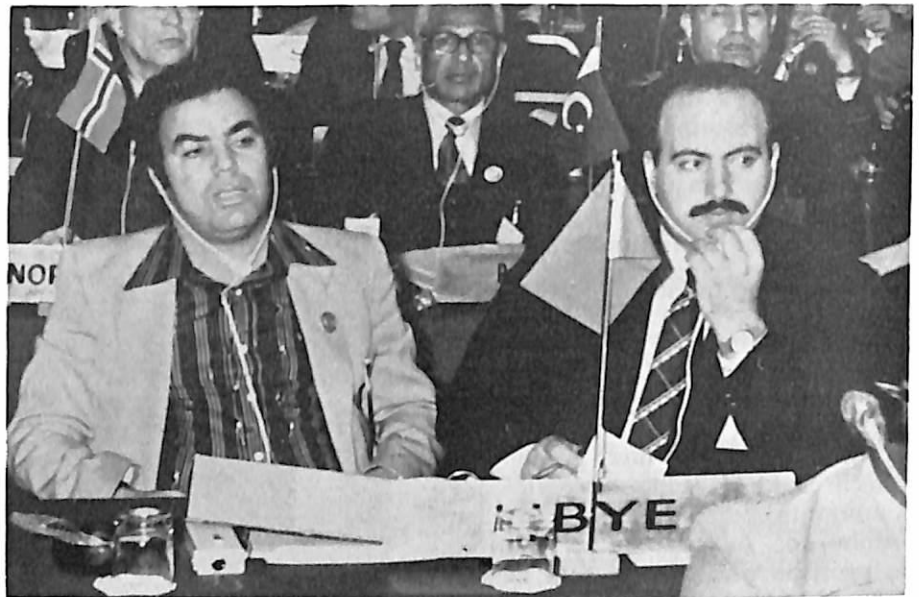
TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au cours de 1980, le trafic des stations radio du réseau de télécommunications internationales de police s'est accru de 7,9 % par rapport à l'année précédente et s'est élevé à 410.334 télégrammes dont 1.381 diffusions générales et 3.661 diffusions de zones.

ATELIER DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS

La production de l'atelier peut se schématiser comme suit, entre le 1^{er} juin 1980 et le 1^{er} juin 1981 :

- 253.352 photographies ou photocopies (contre 264.857).
- 9.341.040 autres tirages de documents (contre 5.416.900).



La délégation de la LIBYE.

TRADUCTIONS

La mise en application de la résolution votée en 1975 par l'Assemblée générale, prévoyant l'adoption de la langue arabe comme langue de travail, se poursuit normalement : trois traducteurs et deux dactylographes de langue arabe travaillent à plein temps, et le Secrétariat reçoit des Bureaux centraux nationaux intéressés de plus en plus de documents en langue arabe. Pour la première fois en 1981, les procès-verbaux de l'Assemblée générale sont édités en langue arabe.

ENTRAIDE TECHNIQUE

Depuis la 49^e session de l'Assemblée générale, l'entraide technique au sein de l'Organisation a pris les formes suivantes :

- quatre bourses de voyage ou de séjour ont été attribuées à des opérateurs de télécommunications ;
- dix-sept bourses ont été attribuées pour le stage de formation des fonctionnaires des Bu-

reaux centraux nationaux en langues française et espagnole, qui s'est tenu en 1980 ;

- vingt-deux bourses ont été attribuées pour le stage de formation, qui a eu lieu en octobre 1981, en langues anglaise et arabe.

*Questions
financières*
(compte rendu exercice 1980)

Ayant pris connaissance des rapports relatifs aux questions financières ainsi que du compte rendu des vérifications effectuées par les commissaires aux comptes, l'Assemblée générale approuve le compte rendu de l'exercice financier 1980.

Le budget type pour la période 1980-1982 a été adopté par l'Assemblée générale au cours de sa

48^e session en 1979 ; l'année 1982 se situe donc en fin de période triennale, ce qui risque de rendre moins aisée la gestion durant l'année à venir. Les prévisions budgétaires pour 1982 ont été établies en tenant compte de cette perspective, des évaluations qui avaient été faites au moment de l'élaboration du projet de budget type, et de la nécessité d'assurer la croissance normale de l'Organisation.

*Agrandissement
du siège*
(compte rendu de l'état du
projet de construction)

Lors de la précédente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général avait fait connaître à l'Assemblée qu'un recours avait été formulé, par un syndicat de copropriétaires riverains, contre le permis de construire concernant les futurs locaux du siège.

Les négociations entreprises par le Secrétaire général avec ces riverains ont amené leur désistement dont le tribunal administratif a donné acte. Ces difficultés étant

aplanies, les opérations de construction pourraient donc, sur le plan juridique, commencer à tout moment. Or, le Comité Exécutif ayant lié la question de la construction à celle de la conclusion du nouvel Accord de siège, c'est l'évolution de la situation sur ce point qui conditionne, à présent, le déroulement de la procédure de construction.



Le délégué
du LUXEMBOURG.

*Négociations en vue
de la conclusion
d'un nouvel Accord
de siège*

Au cours de la 49^e session de l'Assemblée générale, le Président avait informé l'Assemblée des négociations en cours avec le gouvernement français, visant à obtenir un nouvel Accord de siège.

Un tel texte est rendu nécessaire par l'évolution de l'O.I.P.C.-Interpol depuis la conclusion, en 1972, de l'Accord de siège actuel.

A la suite des négociations amorcées avec le gouvernement français, le ministère des Relations extérieures de ce pays a préparé un projet de texte qui comprend un certain nombre de dispositions de nature à faciliter le fonctionnement de l'O.I.P.C. Les négociations se poursuivent et il en sera rendu compte à la prochaine session de l'Assemblée générale.

*Trafic illicite
international des
drogues en 1980*

Le rapport présenté par le Secrétariat général a pour but de donner une idée de l'importance et de la nature du trafic illicite international des drogues, des modifications de ce trafic d'une année à l'autre, et du travail effectué par la sous-division du Secrétariat général compétente en cette matière.

Les statistiques présentées sont établies à partir des rapports de saisies communiqués à la sous-division des stupéfiants, et sont le reflet des affaires qui, pour les pays concernés, comportent des éléments de portée internationale.

L'amélioration — déjà constatée — de la qualité des rapports soumis au Secrétariat général s'est poursuivie en 1980, ainsi que l'amplification de la coopération de certains pays, en particulier de certains pays producteurs. Pour que cette situation encourageante se maintienne et se consolide, il importe que tous les Bureaux centraux nationaux continuent d'inciter les services spécialisés de leurs pays à leur signaler les affaires, et continuent de veiller à ce que tous les documents transmis par le Secrétariat général soient bien transmis à ces services.

La délégation du TOGO.



• Evolution du trafic

On a assisté, en 1980, à quelques changements importants dans le trafic, en particulier en ce qui concerne l'héroïne et la cocaïne.

Le trafic d'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Ouest a enregistré une augmentation spectaculaire correspondant à la diminution du trafic d'héroïne d'Asie du Sud-Est.

Le trafic de cocaïne a, lui aussi, augmenté de façon considérable et tout semble indiquer que ce trafic devient de plus en plus organisé.

OPIUM ET DÉRIVÉS

Opium

En 1980, les saisies d'opium dans le monde ont diminué par rapport à 1979. Cette diminution serait due, en partie, à une réduction de la production d'opium en Asie du Sud-Est.

L'Iran et le Pakistan sont, de loin, les pays les plus touchés par le trafic de l'opium ; les montants totaux des saisies qu'ils ont signalées sont, respectivement, de plus de 10 tonnes, et de 2,3 tonnes.

Morphine

La quantité de morphine saisie dans le monde a presque doublé, de 1979 à 1980, passant de 451,214 kg à 850,815 kg — total mondial le plus important constaté depuis 1973 où plus de 1.300 kg de morphine avaient été saisis. Cette aggravation est la conséquence, notamment, de l'augmentation, tant en Iran qu'au Pakistan, de la production d'opium et de la fabrication d'héroïne.

Le marché clandestin est toujours approvisionné en comprimés de sulfate de morphine : plus de 23.000 comprimés ou pilules ont été saisis.

Héroïne

La quantité totale d'héroïne saisie en 1980 est en légère hausse par rapport à l'année précédente (1.514 kg contre 1.242 kg en 1979).

L'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Ouest a dominé le marché clandestin mondial, surtout en Europe où, sur les 1.122 kg saisis, 87 % provenaient de cette région. 86.133 kg ont été saisis dans des laboratoires clandestins découverts dans quatre pays : la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Turquie.

En Asie du Sud-Est, la Thaïlande vient en tête pour les saisies d'héroïne avec 82,556 kg, suivie par Hong Kong (47 kg) et la Malaisie (16 kg).

COCAINE

Bien que le continent américain soit toujours le plus touché par le trafic de cocaïne (les Etats-Unis viennent en tête avec plus de 490 kg saisis), l'augmentation la plus brutale affecte l'Europe : 240 kg de cocaïne ont été saisis en 1980, ce qui représente 58 % de plus qu'en 1979. Les saisies effectuées révé-

lent que cette drogue atteint des pays qui n'étaient pas, jusqu'ici, touchés par ce trafic. L'Espagne vient en tête des pays d'Europe pour les saisies signalées, suivie par la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Italie.

Les autres parties du monde n'ont signalé que de faibles quantités.

CANNABIS

Le montant total des saisies signalées en 1980 est sensiblement égal à celui de 1979 (289.289 kg contre 296.300 kg en 1979) mais ne reflète peut-être pas exactement l'ampleur des opérations effectuées.

Ce sont les Bahamas qui ont signalé le total le plus important, avec plus de 110.000 kg. Les saisies réalisées dans la région des Caraïbes semblent significatives du trafic qui sévit dans cette région. Sur le continent américain, c'est le Canada qui annonce le chiffre le plus élevé de drogue saisie (26.425,936 kg) suivi par les Etats-Unis (20.741 kg).

De son côté, l'Europe a signalé des saisies de feuilles et de résine

La délégation de la MALAISIE.



de cannabis provenant d'Amérique du sud, du Moyen-Orient, des Caraïbes, et de l'Afrique.

L'Afrique, d'après les informations communiquées au Secrétariat général, paraît jouer un rôle de plus en plus important dans la production et le trafic du cannabis.

SUBSTANCES PSYCHOTROPES

La méthaqualone semble être la drogue de synthèse dont la présence sur le marché clandestin est le plus fréquemment signalée. Dans la plupart des cas, la méthaqualone saisie provenait des circuits licites de production dont elle avait été détournée. Le Pakistan, l'Inde, le Koweït et les Philippines ont signalé des saisies importantes.

Le L.S.D. est toujours présent sur le marché clandestin européen ; plus de 10.000 doses ont été saisies, tant en Espagne qu'au Royaume-Uni et, dans des quantités moindres, en France, aux Pays-Bas, en Suisse, notamment.

Le « captagon » (stimulant) occupe toujours une place non négligeable dans le trafic illicite, surtout en Europe, où les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne ont réalisé des saisies importantes.

• Formulaire de statistiques annuelles sur la production, le trafic et l'usage illicites des drogues, en 1980

Pour compléter son rapport général annuel qui traite uniquement du trafic international, le Secrétariat général a préparé un rapport contenant des tableaux où figurent les statistiques nationales des différents pays. Trop de données sont encore incomplètes et ne permettent pas de tirer de conclusions définitives.



La délégation du VENEZUELA.

Il est souhaitable que les Bureaux centraux nationaux mettent tout en œuvre pour transmettre au Secrétariat général, à la date prévue, les formulaires remplis avec la plus grande précision, de façon à permettre l'établissement de tableaux statistiques sur la situation des drogues au niveau national. A cet égard, il faut souligner que les Bureaux centraux nationaux ont reçu des exemplaires du nouveau formulaire, adopté à la 46^e session de l'Assemblée générale à Stockholm en septembre 1977. Pour l'année 1980, trois pays ont utilisé l'ancien formulaire, et quarante et un le nouveau. A l'avenir, il convient d'utiliser uniquement le nouveau formulaire.

*
**

L'Assemblée décide la création d'une commission dont la présidence est confiée à M. GUJRAL (Inde).

Les déclarations des délégués confirment les tendances indiquées par le rapport du Secrétariat général, en particulier en ce qui concerne l'origine de l'héroïne. Excepté l'Australie, les Pays-Bas, et la

France, qui sont approvisionnés en héroïne provenant d'Asie du Sud-Est, la plupart des pays, surtout en Europe, confirment la tendance amorcée ces dernières années, à l'invasion du marché par l'héroïne provenant du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

Le trafic de cocaïne augmente presque partout et surtout, très rapidement, en Europe. Quant au cannabis, dont l'usage et le trafic se sont répandus de façon spectaculaire ces dernières années comme le prouvent les chiffres extraordinaires des saisies, il atteint toutes les parties du monde ; presque tous les pays sont touchés par ce fléau d'autant plus dangereux que se sont développées des campagnes en faveur de la libéralisation de l'usage de cette drogue dont, pourtant, les effets néfastes ont été prouvés. Certains participants se disent très inquiets de cette tendance à la décriminalisation, même si, comme le pensent d'autres délégués, la question doit être reliée, dans certains cas, au problème des cultures de remplacement (conditions de vie très difficiles des agriculteurs de certaines régions du monde ; traditions loca-

les, raisons historiques, empêchant parfois la mise en place de cultures de substitution...).

Ce problème du remplacement des cultures, affectant directement les pays producteurs de plantes à stupéfiants, est considéré par tous comme véritablement fondamental et nécessitant la mise en œuvre de tous les efforts possibles. Le Liban, notamment, insiste pour que l'O.I.P.C.-Interpol ait un rôle de sensibilisation auprès des Organes — en particulier le Bureau des stupéfiants des Nations Unies — susceptibles d'aider les pays producteurs à financer des programmes de remplacement des cultures. Là où ces programmes ont été mis en place, ils ont donné des résultats très positifs.

Des mesures de cette nature ont été prises au Soudan, en ce qui concerne le « banghi » (hachich), au Pérou, en ce qui concerne la feuille de coca ; l'Algérie a interdit les cultures de cannabis et le Pakistan celles du pavot à opium.

Plusieurs pays ont adopté des législations renforçant la sévérité des sanctions, ou mis en place des structures spéciales pour accroître l'efficacité de la répression : c'est le cas, notamment, de l'Algérie, du Soudan, de Monaco, de l'Italie, de la Corée, de la Turquie, du Togo. Les Etats-Unis d'Amérique ont adopté une loi sur le secret bancaire faisant obligation aux institutions financières de déclarer tout dépôt supérieur à 10.000 dollars, et prévoyant un certain nombre d'autres mesures susceptibles de permettre de repérer les trafiquants à travers leurs mouvements de fonds. Cette question des aspects financiers du trafic, qui a déjà été étudiée ces dernières années, demeure, étant donné son importance, à l'ordre du jour des préoccupations.

L'Assemblée générale adopte la résolution suivante.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 50^e session à Nice, du 3 au 10 novembre 1991,

PREOCCUPEE par le fait que le trafic illicite et l'abus des drogues continuent à poser des problèmes sérieux dans le monde,

CONSCIENTE que les profits réalisés par les organisateurs et les commanditaires du trafic illicite continuent à augmenter et à donner lieu à des mouvements de fonds sur une grande échelle et à la réalisation d'opérations financières importantes par des personnes liées directement ou indirectement au trafic,

CONVAINCUE qu'un contrôle efficace de ces opérations pourrait faciliter et permettre l'identification et la poursuite des commanditaires et des organisateurs,

REAFFIRME les recommandations contenues dans les résolutions déjà prises sur cette question, en

particulier dans les résolutions AGN/48/RES/6 de 1979 et AGN/49/RES/1 de 1980, ainsi que dans la résolution 3 (XXVIII) adoptée par la Commission des stupéfiants des Nations Unies lors de sa 28^e session, qui invitait le Secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol, le Conseil de coopération douanière et les autres Organisations et Organismes internationaux à coopérer pleinement à l'action menée dans ce domaine par la Division des stupéfiants des Nations Unies ;

DEMANDE au Secrétariat général de poursuivre, en collaboration avec les autres Organisations internationales intéressées, l'étude sur le financement du trafic illicite ;

DEMANDE au Secrétariat général d'organiser, dès que possible, un groupe de travail sur cette question, pour pouvoir échanger des renseignements sur les résultats positifs obtenus par certains pays dans ce domaine, ainsi que pour proposer éventuellement de nouvelles mesures.

La délégation de la NORVEGE.



Situation du faux-monnayage en 1980

Le rapport du Secrétariat général présente des différences, surtout de forme, avec ceux des années antérieures car il a été tenu compte des vœux, exprimés lors de la 49^e session de l'Assemblée générale, de séparer du rapport du faux-monnayage celui concernant les autres contrefaçons.

Les affaires communiquées au Secrétariat général, bien que ne reflétant pas de façon très précise la situation mondiale, indiquent toutefois les tendances qui se sont dessinées au cours des années écoulées.

Le nombre d'affaires signalées est tombé de 7.073 en 1979 à 5.527 en 1980. Cette diminution n'est qu'apparente : en effet, le système d'enregistrement pour l'année 1980 est mixte, c'est-à-dire manuel pour les neuf premiers mois (comme cela était le cas jusqu'à présent) et informatisé pour les trois derniers mois ; or, l'informatique regroupe automatiquement plusieurs données.

Des saisies de fausse monnaie ont été effectuées dans 69 pays (contre 72 en 1979).

• Dollar américain

Le dollar américain continue d'être la monnaie préférée des faussaires. Des faux dollars ont été découverts dans 61 pays (63 en 1979).

Le continent le plus touché est toujours l'Europe, avec 26 pays concernés, suivi du continent asiatique (19 pays touchés) de l'Amérique (11 pays) et de l'Afrique (5 pays).

• Autres monnaies

Des contrefaçons d'autres monnaies ont été saisies dans les régions suivantes :

- en Europe : faux billets des Etats de l'Afrique de l'Ouest, d'Autriche, de Belgique, du Canada, d'Espagne, de France, du Royaume-Uni, d'Italie, des Pays-Bas, de République fédérale d'Allemagne, de Suède, de Suisse, du Venezuela et de Yougoslavie ;
- en Afrique : faux billets des Etats de l'Afrique de l'Ouest, du

La délégation du SOUDAN.



Nigéria, de la République fédérale d'Allemagne, de France et d'Italie ;

— **en Amérique** : faux billets du Canada et de France ;

— **en Asie** : faux billets des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de France, de Hong Kong, de l'Inde, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et du Venezuela.

Par rapport à 1979, on constate une augmentation du montant des saisies de monnaie contrefaite des pays suivants : Etats de l'Afrique de l'Ouest, Espagne, France, Italie, Belgique, République fédérale d'Allemagne, Portugal, Suisse. Au contraire, en Autriche, au Royaume-Uni, en Suède et en Yougoslavie, on enregistre une diminution du montant des saisies.

Les contrefaçons des monnaies des pays suivants, que l'on avait signalées au Secrétariat général en 1979, n'ont pas fait l'objet de saisies en 1980 : Antilles Néerlandaises, Danemark, Guatemala, Indonésie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Philippines, Rwanda, Seychelles, Turquie ; mais, par contre, alors qu'aucune contrefaçon de leur monnaie n'avait été signalée en 1979, ce fut le cas en 1980 pour les pays suivants : Brunei, Finlande, Gabon, Koweït, Malaisie, Mali, Pologne, Venezuela.

• **Revue « Contrefaçons et falsifications »**

La revue « Contrefaçons et falsifications » est un élément important dans la lutte contre le faux-monnayage.

Entre le 1^{er} juin 1980 et le 1^{er} juin 1981, 94 nouvelles contrefaçons, 141 monnaies authentiques et 71 monnaies retirées de la circulation ont été décrites dans la revue.



Le délégué de l'ISLANDE

• **Situation en matière de documents contrefaits**

Cette question fait donc l'objet d'un rapport séparé présentant les statistiques des affaires de contrefaçon considérées comme suffisamment importantes ou significatives.

L'évaluation financière des affaires de documents bancaires contrefaits fait apparaître une nette progression entre 1979 et 1980 (de 22.424.919 dollars américains en 1979, à 34.870.523 dollars en 1980).

Le service spécialisé qui traite, au Secrétariat général, les affaires de contrefaçon de chèques, chèques de voyage ou autres documents de paiements, a constaté que les informations provenant des pays membres sont très souvent incomplètes, pour des raisons d'ordre technique car les formulaires actuellement destinés à la transmission des renseignements sur ces types de contrefaçon se prêtent malaisément à la description détaillée des affaires. Pour remédier à cet inconvénient, le Secrétariat

général a préparé un projet de formulaire qui devrait, à l'avenir, faciliter le travail des Bureaux centraux nationaux ; il serait utile qu'à ce document, soigneusement rempli, soient joints, pour chaque affaire :

- un spécimen du faux, pour expertise et attribution éventuelle d'un numéro indicatif ;
- la photo anthropométrique et les empreintes digitales des personnes arrêtées ;
- les photographies figurant sur les documents d'identité abandonnés ;
- les photographies pouvant avoir été prises par des caméras des systèmes de sécurité bancaires ;
- les traces digitales ou papillaires ayant pu être relevées.

Si ce formulaire est adopté, le Secrétariat général préparera une circulaire en vue de sa diffusion à tous les Bureaux centraux nationaux.

*
**

L'Assemblée décide la création d'une commission dont la présidence est confiée à M. KNIGHT (Etats-Unis d'Amérique).

Il ne fait pas de doute, pour les délégués participant à cette réunion, que la fabrication du faux dollar américain reste le problème international primordial. Il n'est pourtant pas possible, en raison des problèmes insurmontables que l'on imagine, de retirer de la circulation tous les billets actuels et de redessiner les diverses coupures. Dans certains pays, des spécialistes américains peuvent être contactés, par l'intermédiaire de l'Ambassade des Etats-Unis, pour prêter leur concours dans certaines enquêtes. La coopération internationale est d'ailleurs soulignée, qui a permis la réussite de plusieurs affaires.

A l'heure actuelle, le degré de

sophistication des techniques est tel qu'il est devenu relativement aisé de fabriquer des faux billets, et que la tâche des services de police est rendue extrêmement complexe et ardue. Certains délégués mettent l'accent sur la nécessité d'une formation adéquate et d'une spécialisation en la matière.

L'attention de la commission est également attirée, par d'autres délégués, sur la question des billets-jouets (fabriqués pour être vendus comme jouets) et sur celle des billets dits publicitaires (fabriqués dans le but de servir de support publicitaire); ce dernier type de reproduction a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs résolutions :

- Résolution N° 5 de la 5^e Conférence internationale sur le faux-monnaillage qui s'est tenue au Mexique en 1969 ;
- Résolution de la 42^e session de

l'Assemblée générale qui s'est tenue à Vienne en 1973 ;

- Résolution N° 3 de la 6^e Conférence internationale sur le faux-monnaillage qui s'est tenue à Madrid en 1977, et
- Résolutions de la 48^e session de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) en 1979.

Après avoir exprimé le souhait que se réunisse prochainement une conférence internationale sur le faux-monnaillage faisant suite à celle qui s'est tenue à Madrid, en 1977, la Commission décide d'adopter le formulaire relatif à la transmission des informations sur les contrefaçons de chèques, chèques de voyage ou autres documents de paiement.

La délégation de la JAMAÏQUE.

Vols. Trafic illicite de véhicules volés

Le Secrétariat général reçoit des informations concernant surtout deux formes de trafic illicites de véhicules, à savoir :

- 1°) le trafic de véhicules loués ;
- 2°) le vol et le trafic de voitures de grande valeur.

Cette dernière forme de criminalité est très bien organisée. Elle se manifeste surtout entre l'Europe et le Moyen-Orient.

Il existe actuellement un groupe de travail créé par l'Assemblée générale, qui étudie les problèmes du trafic de véhicules volés sur le plan européen et qui présentera un compte rendu à la prochaine Conférence régionale européenne.

De plus, le Secrétariat général coopère avec « l'Organisation internationale pour la Standardisation » (I.S.O.) en vue de mettre au point un document international qui pourrait accompagner les voitures d'occasion lors de leur exportation.



***Sécurité de
l'aviation civile***
**Troisième réunion
du Comité d'experts**

Le comité d'experts de l'O.I.P.C.-Interpol sur la sécurité de l'aviation civile créé par l'Assemblée générale lors de sa 47^e session, en 1978, s'est réuni le 17 mars 1981 au Secrétariat général de l'Organisation. Lors de sa 49^e session, l'Assemblée générale avait proposé que le comité étudie la question de l'interdiction d'atterrir faite aux avions détournés, et prépare une recommandation qui lui serait soumise en 1981, lors de sa 50^e session.

Le rapport du Secrétariat général présente le compte rendu de la réunion au cours de laquelle se sont exprimés, notamment, l'Observateur de l'I.A.T.A. (Association internationale du transport aérien), l'Observateur de l'I.F.A.L.P.A. (Fédération internationale des associations de pilotes de ligne) et l'Observateur de l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation civile internationale).

Violence
**Première réunion
du Comité d'experts**

Le rapport du Secrétariat général rend compte de la réunion du comité d'experts qui s'est tenue, à Saint-Cloud, du 12 au 14 mai 1981. Après une présentation détaillée de la situation dans les différents pays quant à leurs méthodes de lutte contre les crimes de violence, à l'organisation de leurs services spécialisés dans ce domaine et aux relations avec la presse, cette réunion a été l'occasion d'un exposé fait par le représentant des Etats-Unis d'Amérique sur le marquage des explosifs.

**

L'Assemblée décide la création d'une commission sur la criminalité de violence, dont la présidence est confiée à M. PAREDES PIZARRO (Chili).

Les discussions de la commission

L'idée essentielle qui s'est dégagée des débats concerne la nécessité de toujours respecter le principe de priorité de la sécurité des personnes ; pour cette raison, en cas d'acte illicite contre l'aviation civile, quelles que soient les autorités chargées d'intervenir et quelle que soit la décision prise, il importe de ne pas bloquer les pistes et de ne pas retirer les aides à la navigation.

Le comité a, en outre, proposé à l'Assemblée une recommandation — qui pourrait conduire à l'adoption d'une résolution — concernant l'interdiction d'atterrir, aux avions faisant, ou soupçonnés de faire, l'objet d'un acte d'intervention illécite ; cette recommandation, rappelant que c'est au sol qu'un avion est le plus en sécurité, reprend et précise la double idée signalée plus haut.

Après discussion, l'Assemblée générale décide de ne pas adopter de résolution sur cette matière.

portent, en grande partie, sur le thème des explosifs et de leur marquage. Faisant suite aux indications très détaillées qui avaient été fournies par le représentant des Etats-Unis lors de la réunion du comité, le délégué de la Suisse décrit la façon dont on procède au marquage des explosifs dans son pays.

La question du contrôle du stockage, du transport et de la vente des explosifs est également évoquée par certains délégués, tandis que d'autres souhaitent élargir le débat et englober dans cette étude les autres moyens utilisés par les malfaiteurs pour commettre des actes de violence : ces aspects du problème pourraient être traités à l'occasion d'une autre réunion du comité d'experts.

La résolution suivante est adoptée par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 50^e session à Nice, du 3 au 10 novembre 1981,

CONSIDERANT que des individus et des groupes organisés continuent à se servir d'explosifs pour commettre des actes de violence, tels qu'assassinats, actes illicites contre l'aviation civile, extorsions de fonds et autres types d'infractions,

CONSCIENTE que tous les pays sont susceptibles d'être affectés par ces activités criminelles,

Identification des victimes de grandes catastrophes
Première réunion du Groupe de travail, en vue de modifier le formulaire

L'Assemblée générale, en sa 49^e session, avait décidé la création d'un groupe de travail, composé d'experts, chargé de préparer la modification du formulaire pour l'identification des victimes de grandes catastrophes. Ce groupe s'est réuni au Secrétariat général de l'Organisation, du 2 au 4 juin 1981.

NOTANT qu'il existe une technique améliorée pour détecter les explosifs de fabrication industrielle par l'utilisation de méthodes de marquage, augmentant ainsi les chances de prévenir les attentats à la bombe,

NOTANT qu'il existe maintenant une technique de marquage des explosifs de fabrication industrielle permettant leur identification après détonation qui augmente les chances de pouvoir arrêter, poursuivre et condamner les responsables.

Les participants se sont entendus pour préparer une nouvelle version du formulaire dont un exemplaire est annexé au rapport du Secrétariat général et présenté à l'Assemblée.

Au cours des débats, il est rendu compte des délibérations du groupe de travail qui s'est réuni à Saint-Cloud, ainsi que des résultats du premier symposium sur cette question, tenu à Apeldoorn (Pays-Bas) en octobre 1980. Chacune de ces manifestations a rassemblé les délégations d'une douzaine de pays composées de pathologistes, d'odontologues et de chefs de police, ayant tous une grande expérience de ce sujet.

Il est justement rappelé que l'identification des victimes de grandes catastrophes doit être faite par des experts qualifiés provenant du corps médical et de la police, et utilisant un matériel de haute qualité. Dans certains pays, il existe des équipes spécialisées prêtes à intervenir en cas de grandes catastrophes, dont les résultats ont déjà pu être appréciés.

Le groupe de travail ayant, en outre, émis le souhait que soit créé — au sein de l'Interpol — un groupe de travail permanent, l'Assemblée décide d'en tenir compte en adoptant la résolution suivante,

RECOMMANDE que, en plus de toutes les mesures propres à améliorer le contrôle de la production, de la distribution, de la vente et du stockage des explosifs, les pays membres, qui ne les utilisent pas déjà, envisagent sérieusement d'introduire les méthodes de détection et d'identification des explosifs et d'échanger largement les informations scientifiques relatives aux recherches et réalisations dans ce domaine.

qui reprend les conclusions de la réunion de Saint-Cloud.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 50^e session à Nice, du 3 au 10 novembre 1981,

Vu le rapport rendant compte des travaux du groupe d'experts sur l'identification des victimes de grandes catastrophes,

DECIDE d'adopter les formulaires figurant dans les annexes 2, 3 et 4 du rapport N° 14 en en modifiant le titre, qui devient « **FORMULAIRE POUR L'IDENTIFICATION DES VICTIMES** »,

DEMANDE au Secrétariat général de faire imprimer ces formulaires en anglais, arabe, espagnol et français et de les diffuser aux B.C.N.,

INSISTE auprès des pays membres pour que, dans les correspondances qu'ils échangent pour essayer d'établir l'identité d'une victime inconnue, ils utilisent les formulaires modifiés, tels qu'ils ont été imprimés,

RECOMMANDE que les experts des différents pays tiennent régulièrement les autres experts et le Secrétariat général informés de leurs travaux respectifs dans ce domaine, et qu'un groupe de travail permanent soit créé pour étudier les données nouvelles.

Etude sur la possibilité de création d'un Institut international de criminalistique

La Huitième conférence régionale américaine, réunie à Santiago du Chili du 16 au 20 mars 1981 a, sur proposition de la délégation du Chili, adopté une recommandation visant à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la proposition de création d'un Institut international de criminalistique et d'expertise, dépendant du Secrétariat général, qui pourrait avoir son siège en France, avec filiales dans les différents continents. Une copie de la recommandation et le texte du rapport envoyé au Secrétariat général par le B.C.N. du Chili sont annexés au rapport présenté par le Secrétaire général.

Celui-ci souligne le caractère important du projet dont la réalisation impliquerait des incidences financières non négligeables, et propose qu'une étude globale de tous les aspects de la question soit faite par le Secrétariat général

avant que ne soit prise une décision. Cette étude serait envisageable rapidement, mais il est peu probable que ses conclusions soient disponibles pour la prochaine session de l'Assemblée générale.

Cependant, d'ores et déjà, certains pays pourraient probablement apporter leur aide aux autres pays en mettant à leur disposition leurs ressources techniques dans ce domaine ; l'Argentine, par exemple, s'est offert à accueillir dans son Institut national de criminalistique — dépendant de la Faculté d'études policières — des stagiaires des pays intéressés, qui pourront bénéficier, à moindres frais, d'une formation sanctionnée par des diplômes, et qui auront à leur disposition les remarquables équipements de cet institut.

M. EL MENADY (Égypte),
élu au Comité Exécutif.



M. NDERI (Kenya),
élu au Comité Exécutif.



Coopération policière internationale

**Règlement relatif au traitement
et à la communication d'informa-
tions de police**

L'Assemblée générale est saisie de l'examen d'un projet de règlement qui a pour objet de protéger les informations de police traitées et communiquées au sein du système de coopération policière internationale mis en place par l'Organisation, et de déterminer les procédures à observer par les Bureaux centraux nationaux et le Secrétariat général pour le traitement et la communication des informations de police dans le cadre de ce système.

Elle décide la création d'une

commission dont la présidence est confiée à M. ROMANDER (Suède).

Afin de poursuivre l'étude approfondie du projet, et selon le souhait de tous les délégués, un groupe de travail composé d'experts appartenant à dix pays est créé. Une circulaire sera adressée aux Bureaux centraux nationaux en vue de solliciter les commentaires des pays membres sur le projet. En outre, le Groupe de travail sera tenu informé des progrès des négociations sur l'Accord de siège et convoqué dès que possible.

Informatique

- **Projet F.I.R.**
- **Développement du système informatique interne**

• **Projet F.I.R.**

Le Secrétaire général commente le rapport retraçant les différentes étapes de l'étude F.I.R. ainsi que les conclusions du groupe de travail constitué au cours de la 42^e session de l'Assemblée générale.

Deux problèmes importants ont été mis en lumière par les travaux de ce groupe : l'aspect financier, et le problème de la protection des données. Ce dernier point concerne la compatibilité de la création d'un système informatique international avec l'application de certaines lois nationales sur la protection des données et des libertés individuelles ; le groupe a élaboré un certain nombre de principes en vue d'assurer une protection complète des données en tenant compte de la nécessité d'assurer la protection de la vie privée des personnes.

Quant à l'aspect financier, la question s'est posée de savoir comment allait être réglée la participation des pays au financement du projet dont le coût sera élevé.

En raison de l'importance de ce coût qui entraînerait une augmentation substantielle des contributions des pays, l'Assemblée décide de ne pas poursuivre l'étude du projet F.I.R.

• **Développement du système informatisé interne au Secrétariat général,**

Le Secrétaire général informe l'Assemblée du développement du système informatisé du Secrétariat général. Il énumère les applications qui ont été menées à bien à la date de la présente session :

- 1) gestion des mouvements de dossiers de la Division de police ;
- 2) exploitation des données relatives aux contrefaçons (3.873 affaires ont été enregistrées) ;
- 3) gestion des barèmes des salaires du personnel.

Sont à l'état de projet :

- 1) l'exploitation des données relatives aux stupéfiants ;
- 2) l'automatisation du fichier d'adresses du Secrétariat général ;
- 3) l'informatisation de la paie du personnel.

Le développement du système informatisé interne du Secrétariat général est, pour l'instant, suspendu en ce qui concerne l'introduction des données personnelles ; la conclusion du nouvel Accord de siège devrait permettre la poursuite de ce développement en fonction des données juridiques qui y seront contenues.

Réunions continentales

• Réunion continentale africaine

La réunion continentale africaine, présidée par M. WONE (Sénégal) débute ses travaux par l'examen approfondi des questions de télécommunications.

En Côte-d'Ivoire, s'est créé un centre de formation et de perfectionnement des transmissions, situé à l'Ecole de police d'Abidjan, qui est ouvert à tous les pays rattachés à cette station. Ce centre ne peut, pour le moment, accepter que des stagiaires de langue française, faute d'instructeurs en langues anglaise et espagnole. D'autre part, le délégué de l'Algérie renouvelle l'offre qui avait été faite par son pays lors de la conférence de Dakar, en 1980, d'accueillir, dans un but de formation, des fonctionnaires de pays africains ; cette formation peut se situer à différents niveaux de spécialisation.

Le représentant du Secrétariat général, rappelant que toutes les communications Interpol se font en morse, invite instamment les pays à former des opérateurs dans cette spécialité.

Le Gabon a entrepris les démarches nécessaires à son intégration au réseau Interpol, intégration qui, on l'espère, pourra être effective avant la prochaine conférence régionale.

Au Sénégal, la station de Dakar a installé un télex pour permettre les communications avec les pays qui ne sont pas encore dans le réseau.

Après l'examen de questions de coopération journalière telles que visites et missions à l'étranger, arrestations en vue d'extradition, formation des personnels, il est procédé à la désignation du premier officier de liaison pour les pays situés au sud du Sahara. Après avoir pris connaissance des candidatures retenues, les participants préfèrent laisser au Secré-

taire général le soin de cette désignation. A l'issue de la réunion, le Secrétaire général annonce, en séance plénière, la désignation comme officier de liaison, de M. SECK (Sénégal).

A l'invitation du Cameroun, la prochaine conférence régionale africaine se tiendra du 2 au 6 mars 1982.

• Réunion continentale américaine

Cette réunion est présidée par M. JORGE ZARATE (Pérou).

L'Argentine, dont la capitale, Buenos-Aires, est la station régionale pour l'Amérique du Sud, a mis sur pied avec le Secrétariat général, une liaison radiotélétype avec correction automatique d'erreurs. Le délégué des Antilles Néerlandaises exprime le souhait de son pays d'entrer dans le réseau des télécommunications Interpol et invite les autres pays de la région des Caraïbes à faire de même. Cette question est prévue au programme de la conférence régionale des Caraïbes de janvier 1982. Il est souhaité que les pays concernés par cette conférence incluent un spécialiste des télécommunications dans leurs délégations.

La conférence régionale américaine de 1983 se déroulera au Pérou, à l'invitation du délégué de ce pays.

Dans le domaine de la coopération journalière, l'idée suggérée par le délégué de l'Uruguay, de procéder à une compilation de l'ensemble des résolutions qui ont été adoptées jusqu'à présent est retenue, et le Secrétariat général va probablement diffuser une circulaire sur cette question.

L'officier de liaison pour l'Amérique du Sud est désigné : il s'agit de M. VAZ BRESQUE (Uruguay).

• Réunion continentale asiatique

Cette réunion, présidée par Sir Colin WOODS (Australie), consacre également une attention particulière aux télécommunications.

Dans la zone du Moyen-Orient, quatre stations sont reliées à la station centrale de Saint-Cloud : Ankara, Beyrouth, Jérusalem et Téhéran. Dix pays ne sont pas encore rattachés au réseau radio.

Sur les six pays de la péninsule indienne, seule l'Inde est reliée au réseau.

La zone du Sud-Est asiatique comprend plusieurs stations reliées à Tokyo. Seul Singapour n'est pas relié au réseau.

Enfin, aucun pays de la zone du Pacifique n'est relié au réseau. L'Australie pense cependant être bientôt en liaison avec Tonga puis, plus tard, avec le Japon.

La station de Tokyo possède des téléimprimeurs qui sont déjà en fonctionnement, et prévoit de se doter d'un appareil de phototélégraphie à partir de mars 1982.

La république de Chine dispose d'un télex et, depuis juin 1981, d'une station radio.

L'Inde propose aux pays qui le jugeraient utile, que le directeur des télécommunications de New Delhi effectue des missions dans ces pays afin d'examiner sur place quelles seraient les possibilités d'entrer dans le réseau Interpol.

En outre, le délégué de ce pays insiste sur la nécessité, dans le cadre de la coopération journalière, de fournir des renseignements détaillés et notamment, lors des demandes d'arrestation en vue d'extradition, de préciser en outre que l'extradition sera officielle-requise par la voie diplomatique.

Enfin, évoquant l'escroquerie consistant à saborder intentionnel-

lement des navires en vue de récupérer frauduleusement le montant de l'assurance, ce délégué propose que soit créé, au sein d'Interpol, un comité chargé d'étudier les mesures à prendre contre cette forme de criminalité. Cette question pourra être inscrite à l'ordre du jour d'un prochain colloque ou d'une prochaine conférence ou assemblée.

• Réunion continentale européenne

M. VAN STRATEN (Pays-Bas) est élu président de cette réunion, qui est très brève, les délégués des pays européens ayant eu l'occasion de se rencontrer pour la conférence régionale, du 1^{er} au 3 avril 1981, à Saint-Cloud, et ayant pu y traiter les questions propres au continent.

Siégeant pour la première fois à cette réunion, la délégation de la Hongrie y est accueillie chaleureusement.

M. PAREDES PIZARRO (Chili),
élu au Comité Exécutif.



M. ROMANDER (Suède),
élu au Comité Exécutif.



Réunion des Chefs de Bureaux centraux nationaux

Comme il est de tradition chaque année, les Chefs des Bureaux centraux nationaux se réunissent pour étudier certaines questions de coopération. M. VAN HOVE (Belgique) est élu président de cette réunion.

• Questions de coopération journalière

L'Organisation a adopté, ces dernières années, un certain nombre de résolutions visant à améliorer la coopération journalière entre Bureaux centraux nationaux, notamment en assurant une meilleure circulation des informations, et en veillant à toujours transmettre des réponses — fût-ce des réponses d'attente — aux demandes des B.C.N.; ce dernier point fait ici l'objet d'une attention et d'une insistance particulières.

A propos de la question des langues de travail, il est préférable — car c'est moins difficile — que les B.C.N. continuent à faire traduire vers leur langue nationale les textes leur parvenant en langues étrangères, plutôt que d'exiger

des B.C.N. expéditeurs l'envoi des textes dans la langue du pays destinataire.

• Missions à l'étranger

Au cours de la 49^e session de l'Assemblée générale (Manille, 1980) plusieurs délégués avaient exprimé le souhait de voir le Secrétariat général procéder à une étude sur les conditions dans lesquelles un Bureau central national pourrait recevoir des enquêteurs étrangers chargés de recueillir des renseignements dans le cadre d'une enquête pénale. Cette étude devait viser, d'une part, à déterminer les renseignements essentiels que doit contenir la demande du B.C.N. souhaitant envoyer des enquêteurs à l'étranger et, d'autre part, à faire ressortir les diverses procédures et modalités d'enquête que les policiers en mission doivent observer dans le pays d'accueil lorsqu'ils ont obtenu l'autorisation de s'y rendre.

L'Assemblée générale avait ensuite adopté une résolution sur ce sujet, conformément à laquelle le Secrétariat général avait adressé aux B.C.N. un questionnaire destiné à recueillir ces renseignements. De nombreux pays ont répondu et les autres peuvent encore le faire car le Secrétariat général va continuer l'étude entreprise. Le rapport présenté par le Secrétariat général reproduit le texte des réponses adressées par les pays, ainsi qu'une synthèse succincte des éléments essentiels qui y sont contenus. Il s'en dégage que d'une façon générale, c'est-à-dire dans la grande majorité des pays, on peut accueillir des officiers de police étrangers envoyés en mission. Toutefois, ce type de mission doit être préparé par la voie des B.C.N. et, en toute hypothèse, une autorisation par le pays d'accueil est nécessaire.

La demande visant à obtenir l'autorisation du pays d'accueil doit comporter certains renseignements. En règle générale, les pays exigent que la demande indique la



M. VAN HOVE (Belgique), élu au Comité Exécutif.

qualification juridique des faits sur lesquels porte l'investigation, cite les dispositions légales applicables, mentionne, s'il y a lieu, les références des pièces de justice concernant l'affaire, et comporte un résumé des faits y compris l'identité du suspect ou des personnes à interroger, ainsi que les détails de la mission à accomplir.

Lors de la décision sur une demande de ce genre, les pays tiennent souvent compte de la réci-

procité et du principe de la double incrimination. Naturellement, la demande est également examinée sous l'angle de l'article 3 du statut de l'O.I.P.C.-Interpol.

Lorsque l'enquêteur arrive sur le territoire du pays d'accueil, il n'est investi d'aucun pouvoir officiel ; la plupart des pays soulignent qu'il n'a que les droits d'un simple particulier. La quasi-totalité des pays admettent une présence passive de l'enquêteur étranger à certains

actes d'investigation, mais ils excluent toute participation active à l'enquête.

Grâce aux informations qu'il contient, le rapport du Secrétariat général est très utile et peut servir de guide aux pays qui voudront envoyer des enquêteurs en mission à l'étranger, en attendant que le Secrétariat général élabore, dans un très proche avenir, un message-type à l'intention des Bureaux centraux nationaux.

Programme de travail 1981-1982

Le programme de travail comporte, évidemment, toutes les tâches ou interventions traditionnelles du Secrétariat général, auxquelles s'ajoutent certaines activités importantes et spécifiques qu'il est souhaitable de développer dans la période considérée.

Approuvé par l'Assemblée, le programme de travail 1981-1982 (c'est-à-dire jusqu'à la 51^e session de l'Assemblée générale) comprend, pour l'essentiel, les thèmes suivants :

- Extension et modernisation de la station centrale (continuation).
- Possibilités d'intervention rapide des Bureaux centraux nationaux (suite).
- Publication de la série « Extra 600 » (suite).
- Edition des résolutions, par année et par objet (suite).
- Révision de l'enseignement audiovisuel sur les stupéfiants.
- Mise au point d'un abrégé du Code de condensation, en 4 langues.
- Etude sur la patronymie arabe.
- Diffusion d'un « Vade Mecum » pour les Bureaux centraux nationaux (suite).
- Etude sur le rôle de la police

dans la prévention de l'abus des drogues.

- Mise à jour du fichier d'identification des machines à écrire (continuation).
- Mise à jour de la bibliographie sur les armes.
- Mise à jour de la documentation sur l'identification des cartouches.
- Edition d'une série, par pays, sur les possibilités de coopération policière en matière de fraudes internationales (continuation).
- Projet de convention internationale pour la répression du trafic international des biens obtenus d'une façon illicite.
- Mise à jour du fichier d'immatriculation des véhicules (continuation).
- Etude sur la police et les organismes de sécurité privés (suite).
- Etude sur la possibilité d'une journée mondiale pour la prévention du trafic illicite des stupéfiants.
- Etude d'un programme de formation en matière de stupéfiants.
- Inventaire des matériels audiovisuels destinés à la formation des policiers.

- Etude des moyens susceptibles de faciliter, dans les pays membres, une meilleure utilisation des possibilités offertes par l'Organisation.
- Etude sur les autorités qui contrôlent les opérations boursières.
- Etude sur les liens entre le trafic illicite des stupéfiants et d'autres formes de la criminalité.
- Conférence des Chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants dans les pays du Golfe.
- Colloque sur l'organisation rationnelle et l'utilisation optimale des personnels et des moyens en matière de police *.
- Séminaire d'information sur l'usage de l'ordinateur dans un but frauduleux **.
- Réunion Interpol des Caraïbes (Santo Domingo, 24 au 28 janvier 1982).
- Conférence régionale africaine (Yaoundé, 2 au 6 mars 1982).
- Conférence régionale européenne (avril 1982).
- Conférence des Chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants — Europe (avril 1982).
- Conférence régionale asiatique (21 au 24 juin 1982).
- Colloque des Directeurs d'Ecoles de police.
- Colloque sur les prises d'otages et les enlèvements de personnes.
- Conférence internationale sur le faux-monnayage.
- Conférence des responsables Interpol des télécommunications.
- Cycle de formation pour fonctionnaires des Bureaux centraux nationaux (langues française et espagnole, dernier trimestre 1982).
- Groupe de travail sur les règles applicables à la coopération internationale.
- Etude sur la création d'un Institut international de criminalistique.
- Groupe de travail sur les mouvements de fonds en matière de trafic illicite des stupéfiants.
- Groupe de travail permanent sur l'« identification des victimes ».
- Etude sur les méthodes permettant de déterminer le niveau réel de la criminalité.
- Etude sur les possibilités offertes par les lois d'immigration en ce qui concerne le refoulement et l'expulsion des malfaiteurs.

* Ce colloque s'est tenu dans les locaux du Secrétariat général, à Saint-Cloud, du 24 au 26 novembre 1981.

** Ce séminaire s'est déroulé, à Saint-Cloud, du 7 au 11 décembre 1981.

M. BENHAMOU (France),
réélu Commissaire aux Comptes.



M. THOMSEN (Danemark),
réélu Commissaire aux Comptes.



*Elections et choix
du lieu de la
prochaine Assemblée*

L'Assemblée est appelée à élire un vice-président pour le continent africain, en remplacement de M. WONE (Sénégal) dont le mandat est venu à expiration.

M. MESSAID (Algérie) est élu à ce poste.

L'Assemblée procède ensuite à l'élection de cinq délégués auprès du Comité Exécutif.

Sont élus : MM. EL MENADY (Egypte) ; NDERI (Kenya) ; PAREDES PIZARRO (Chili) ; ROMANDER (Suède) ; VAN HOVE (Belgique).

MM. BENHAMOU (France) et THOMSEN (Danemark) sont reconduits dans leur mandat de Commissaires aux Comptes, et MM. KELLAND (Royaume-Uni) et MARTI GUILLO (Guatemala) sont désignés comme suppléants.

*
**

Le délégué de l'Espagne adresse à l'Assemblée l'invitation de son gouvernement à accueillir dans son pays en 1982, pour la tenue de la 51^e session. La date et le lieu exacts de la tenue de cette Assemblée seront précisés ultérieurement.

Cette invitation est accueillie avec plaisir par l'Assemblée et adoptée par acclamation.

Le président, après avoir remercié la délégation de l'Espagne et toutes les délégations pour l'excellent esprit de coopération qui a marqué l'atmosphère de ces travaux et déterminé leur efficacité, déclare officiellement close la 50^e session de l'Assemblée générale.



M. MESSAID (Algérie),
élu vice-président de
l'O.I.P.C.-Interpol.

Autour de la Conférence

Les ruines romaines sur la colline de CIMIEZ.



Cette année, l'Organisation n'ayant reçu, pour la tenue de la 50^e session de l'Assemblée générale, aucune invitation de la part des pays membres, c'est dans le pays du siège que devait se dérouler cette manifestation organisée par le Secrétariat général — c'est-à-dire astreinte à une certaine austérité sur le plan des manifestations sociales. Cependant, étant donné son importance, elle demandait à être accueillie dans une ville offrant un certain nombre de facilités et d'avantages... et ce fut Nice !

Nice, donc, avait été choisie. Nice — «Niza la Bella» comme la surnomment ses habitants... ainsi que ses visiteurs — capitale de la Côte d'Azur ou Riviera française. Grâce à sa situation remarquable, au pied des Alpes et sur cette côte renommée pour la qualité de son climat, son ensoleillement quasi permanent, Nice plait en toutes saisons, hiver comme été, et plait à tous.

Déjà, après les Grecs qui en avaient fait une colonie sous le nom de Nikaïa, les Romains, en connaisseurs, avaient élu son site, plus précisément celui de l'actuel quartier résidentiel de CIMIEZ, sur une colline orientale de la ville, pour y établir leur capitale provinciale : CEMENELUM. Les ruines des arènes et des thermes romains de CIMIEZ sont un témoignage émouvant de ce passé et constituent, notamment, avec le musée archéologique, un but de visite très intéressant. Mais bien avant ces périodes, Nice avait, en des temps infiniment reculés, abrité l'homme préhistorique de l'ère acheuléenne (il y a environ 400.000 ans). Le musée de Terra Amata expose, sur le site même de leur découverte, les restes d'habitats préhistoriques considérés comme parmi les plus anciens connus actuellement.

Quelles qu'aient été les péripéties de son

Une salle du musée Terra Amata.



Moulage de sol de 45 m² environ, reproduisant l'aspect du sol d'habitat «DM» (l'un des vingt sols découverts sur le site) ; le sol est jonché de restes préhistoriques — ossements de mammifères, objets usuels, outils — que l'on devine d'après les reliefs.

En haut, à gauche, sur le mur, une importante fresque reconstitue le paysage.

histoire riche et mouvementée, Nice, sûre de ses atouts, a toujours gardé son importance. Ainsi a-t-elle su, tout en conservant ses charmes naturels, se développer au gré des nécessités pour devenir une grande cité moderne. En effet, la ville, très active sur le plan commercial, possède un excellent réseau de communications — ferroviaire, maritime et auto routier — qui dessert l'Europe entière; son aéroport international, le second de France, reliant les capitales mondiales au centre de la ville, a permis aux délégués de se rendre assez commodément à leur congrès annuel.

Nice, qui est également une ville de congrès très bien équipée, devait leur offrir, sur les plans matériel et intellectuel, toutes les facilités pour leur séjour. Facilités d'hébergement, d'abord, puisque la capacité hôtelière de la ville leur permettait de se loger sur les lieux mêmes

de leurs travaux à l'hôtel Méridien, ou à proximité immédiate. Possibilités de satisfactions gastronomiques, ensuite, car dans le quartier, ou un peu plus loin, les délégués ne pouvaient manquer de trouver, parmi les nombreux restaurants et la variété des spécialités culinaires proposées, ce qui leur convenait exactement.

Enfin, les nourritures spirituelles offertes aux délégués pour combler leur éventuels — mais rares — moments de loisirs ne manquaient pas... Qu'on en juge : plus d'une douzaine de musées — dont ceux que nous avons déjà mentionnés — d'une vingtaine de monuments, et quantité d'autres endroits d'intérêt culturel !

Les somptueuses salles du Palais Maséna, musée niçois situé sur la célèbre Promenade des Anglais en bordure de

La villa MASSENA



mer furent, pour une soirée, le cadre d'une réception donnée par la municipalité en l'honneur des délégués. Ceux-ci furent également, un autre soir, conviés par le Président de l'Organisation à un autre cocktail, dans les locaux mêmes de l'hôtel MERIDIEN.

Avec l'interruption des travaux pour la fin de semaine, vint la possibilité d'effectuer quelques excursions dans les environs de la métropole azurienne pour découvrir, tout le long de la côte ou à l'intérieur des terres, les nombreux et pittoresques villes et villages de la région, au charme irrésistible : Villefranche et Beaulieu-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Paul de Vence, Vallauris, Juan-les-Pins, Antibes, sans parler de Cannes... Certains allèrent jusqu'à Menton, voire jusqu'à Monaco et même jusqu'en Italie, à Vintimille. Ceux qui s'arrêtèrent à Grasse purent y visiter une fa-

brique de parfums — les parfums étant, grâce à l'abondance des fleurs, une des «spécialités» de la région — et rapporter comme souvenir, par exemple, un flacon d'eau de Nice.

Mille autres choses encore auront pu, aux yeux des délégués, constituer l'aspect marquant de leur séjour niçois autour de la conférence ; l'essentiel reste que même si, dans le cadre de cette conférence organisée hors invitation officielle, où il ne leur était donc pas possible de retrouver l'ambiance particulièrement chaleureuse et attentionnée des autres Assemblées générales à l'occasion desquelles les pays hôtes redoublent d'efforts, de prévenances et de délicatesses pour choyer les délégués, ils ont pu, grâce aux attraits de Nice et de sa région, garder de ce séjour de travail intensif, une impression et un souvenir agréables.

En quittant la Conférence...





M. BOSSARD, Secrétaire général de l'Organisation, reçoit une plaque de l'Association internationale des Chefs de police. Au centre, M. J. DAMOS ; à gauche, M. N. DARWICK.

Liste des pays ou territoires et des observateurs ayant participé aux débats de l'Assemblée générale

Algérie, Allemagne (Rép. féd. d'), Antilles Néerlandaises, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belgique, Benin, Birmanie, Botswana, Burundi, Cameroun, Canada, République Centrafricaine, Chili, Chine (Rép. de), Chypre, Corée (Rép. de), Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, République Dominicaine, Egypte, El Salvador, Emirats Arabes Unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée Equatoriale, Haïti, Haute-Volta, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Observateurs

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CHEFS DE POLICE
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA POLICE
DES PORTS ET DES AÉROPORTS
ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL
CONSEIL DE COOPÉRATION DOUANIÈRE
CONSEIL DE L'EUROPE
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PILOTES DE LIGNE
ORGANISATION ARABE DE DÉFENSE SOCIALE
ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Sommaire

- | | |
|----|--|
| 31 | <i>Séance solennelle d'ouverture</i> |
| 33 | <i>Adhésion de nouveaux pays</i> |
| 34 | <i>Rapport d'activité</i> |
| 39 | <i>Questions financières</i> |
| 39 | <i>Agrandissement du siège ; compte rendu de l'état du projet de construction</i> |
| 40 | <i>Négociations en vue de la conclusion d'un nouvel Accord de siège</i> |
| 40 | <i>Trafic illicite international des drogues en 1980</i> |
| 44 | <i>Situation du faux-monnayage en 1980</i> |
| 46 | <i>Vols — Trafic illicite de véhicules volés</i> |
| 47 | <i>Sécurité de l'aviation civile ; troisième réunion du comité d'experts</i> |
| 47 | <i>Violence ; première réunion du comité d'experts</i> |
| 48 | <i>Identification des victimes de grandes catastrophes</i> |
| 49 | <i>Etude sur la possibilité de création d'un institut international de criminalistique</i> |
| 50 | <i>Coopération policière internationale</i> |
| 50 | <i>Informatique :-projet F.I.R. -développement du système informatique interne</i> |
| 51 | <i>Réunions continentales</i> |
| 53 | <i>Réunions des Chefs de B.C.N.</i> |
| 54 | <i>Programme de travail 1981-1982</i> |
| 56 | <i>Elections et choix du lieu de la prochaine Assemblée</i> |
| 57 | <i>Autour de la Conférence</i> |
| 62 | <i>Liste des pays ou territoires ayant participé aux débats de l'Assemblée générale</i> |